

Vivons Notre Commune



N° 10 Octobre 2019

Sainte Catherine

la réhabilitation
d'une vieille dame en péril

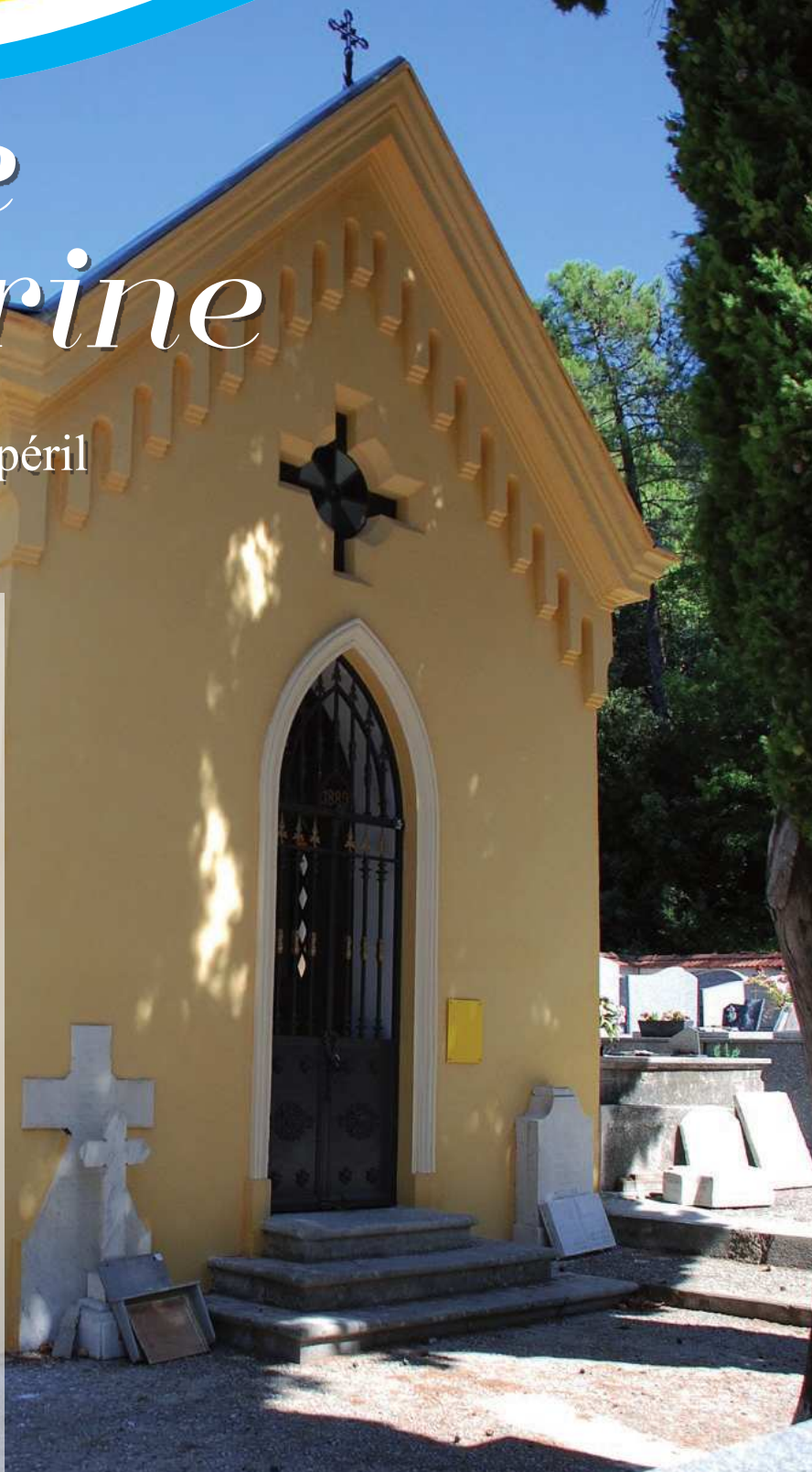
L'Edito du Maire

C'est après un été caniculaire mais synonyme de vacances pour la plupart d'entre vous que je reprends la plume pour vous relater dans notre revue « Vivons notre commune » les faits les plus marquants depuis la dernière parution de février.

On retiendra plus particulièrement le vote du Budget primitif, les cérémonies commémoratives, les superbes spectacles de fin d'année scolaire, les vernissages, les festins au village et au hameau, les concours de boules, les soirées estivales, ainsi que les manifestations organisées par les associations. L'achèvement des travaux de la chapelle Ste Catherine nous a donné l'occasion de faire une étude plus approfondie sur la réhabilitation de cet édifice dont l'histoire est étroitement liée à celle du cimetière.

Vous découvrirez tout cela en images au fil des pages de ce bulletin..

*Votre dévouée
Paule BECQUAERT
Maire de La Roquette sur Var,
Conseillère métropolitaine*





FERRONNERIE

FABRICATION DE PORTAIL

POSE DE RIDEAU MÉTALLIQUE

PERGOLAS

PORTE DE GARAGE

RAMPE

AUTOMATISME

GARDE CORPS

PORTE BLIENDÉE

BARRIÈRE DE PISCINE

SOUDURE INOX ET ALU

TÉL. : 06 13 35 22 39 - TÉL./FAX : 04 93 08 42 91
brunolucien@neuf.fr

Au sommaire

ACTUALITES

Spécial Chapelle Ste Catherine
Comptes - rendus municipaux
Cérémonies commémoratives

VIE SOCIALE

Naissances, Mariages, Décès
Au revoir Mme Ferrer
Expositions
Merci Messieurs les chasseurs
Récompense aux bénévoles

DIAPORAMA

Retour en images sur ...

CALENDRIER FESTIF 2019



Miroiterie de la Plaine



MIROITERIE - VITRERIE VERANDAS - STORES
MENUISERIE ALU & PVC VOILETS ROULANTS & BATTANTS

☎ 04.93.08.45.73 📞 06.23.80.16.92

12 place Alexis Maiffredi 06670 Saint-Martin-du-Var

www.miroiteriedelaplane.com

contact@miroiteriedelaplane.com

Direction de la publication : Paule Becquaert, Maire, Conseillère métropolitaine
Rédaction : Nicole Labbe, 1ère Adjointe au Maire, Déléguée à la Communication
Avec l'aimable participation des élus, des responsables des associations de La Roquette sur Var
Crédit photos : Mairie de La Roquette sur Var, associations, écoles

Impression Fac Imprimeur

Chapelle Sainte Catherine

HISTORIQUE DE LA CHAPELLE ET PRESENTATION DU PROJET



La chapelle Sainte Catherine, située à l'entrée du cimetière au nord du village de la Roquette sur Var, est intimement liée à l'histoire du cimetière qui l'entoure.

Elle devient importante à partir de 1882 lorsque la municipalité, par manque de place dans l'ancien cimetière qui se trouvait à côté de l'église, décide d'en créer un nouveau.

Le tremblement de terre de Février 1887 va endommager la chapelle. Elle sera reconstruite à l'identique mais plus petite en 1890.

Notre chapelle est fermée depuis un certain nombre d'années, son état ne permettant plus aux habitants de s'y recueillir .

En dehors de son intérêt patrimonial, elle représente aux yeux de tous les Roquettanes et les Roquettans l'histoire du village. Ainsi, elle méritait d'être remise en valeur et sa restauration nous est apparue nécessaire afin qu'elle redevienne le lieu de culte qu'elle fut dans le passé.

La commune de la Roquette sur Var, représentée par son Maire, Paule Becquaert, désireuse de mettre en valeur son patrimoine culturel décide donc de déposer le projet de restauration de la Chapelle (extérieure et intérieure), en respectant son identité architecturale et les règles de l'art de la restauration à l'identique.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'un des projets que notre maire PAULE BECQUAERT, en accord avec son conseil municipal, avait proposé de réaliser lors de son mandat, était d'entreprendre la restauration de notre Chapelle Sainte Catherine située au cœur même du cimetière du village perché de La Roquette sur Var.

Il a donc été convenu que les travaux se feraient en deux lots distincts :

le premier lot concernant le gros œuvre intérieur et extérieur, en 2017

le second, la restauration picturale de l'intérieur, en 2018. (des retards ayant eu lieu, la restauration ne débutera qu'en 2019)



En 2016 , lors d'une délibération du conseil, la décision fut prise et votée à l'unanimité.

Madame le Maire fut chargée de faire appel à la Fondation du Patrimoine afin de lancer une souscription d'aide au financement de la Chapelle. Rendez-vous fut pris le 8 Juin 2017 avec M. MARQUES, représentant la Fondation du Patrimoine, afin de signer la convention à la Mairie de la Roquette sur Var. Dossier suivi par M. MALAUSSENA

un appel d'offre fut donc lancé et 8 entreprises y ont répondu ;

Le conseil, après délibération, confia le gros œuvre à l'entreprise Lancien,

tandis que la restauration picturale fut attribuée à l'entreprise Borghese.

FINANCEMENTS ET SUBVENTIONS DIVERS

LE GROS ŒUVRE :

le gros œuvre a été attribué à l'entreprise LANCIEN pour

un montant de 22.392€ HT, soit 26.870 TTC.

Pour couvrir le financement des travaux, la commune de la Roquette sur Var a lancé une souscription par l'intermédiaire de LA FONDATION DU PATRIMOINE, laquelle a attribué une somme de 2.000 € (à verser après la fin des travaux de restauration décorative) .

Les dons n'ont malheureusement pas été à la hauteur de nos espérances, puisque seule une somme totale de 1.100€ a été récoltée.

Une demande de subvention a également été faite auprès du Conseil départemental et de la Région.

Nous remercions tout particulièrement Madame la Sénatrice ESTROSI SASSONNE qui nous a répondu favorablement en nous octroyant une aide de 10.000 € prise sur sa réserve parlementaire.

Nous remercions également le Conseil départemental qui nous a attribué une subvention de 3.166 €.

RESTAURATION INTERIEURE :

La décoration intérieure a été attribuée à l'entreprise BORGHESE

pour un montant de 20.075 € HT, soit 24.090.00 € TTC. Les travaux qui devaient débiter en 2018, ont finalement commencé en 2019, toutes les subventions n'ayant pas été versées à temps.

Cette nouvelle aide aux financements a été sollicitée auprès du Conseil départemental et de la Région.

La Région pour une aide de 2.009 €,

le Conseil départemental pour une aide de 5.420 €,

ont répondu favorablement à notre demande.

Nous les en remercions.

Le restant des coûts reste à la charge de la commune

Mme le Maire, PAULE BECQUAERT, les Adjoints et les conseillers municipaux, au nom des Roquettans, tiennent à remercier chaleureusement tous ceux, donateurs et autres, qui ont contribué à la réalisation de la réhabilitation de la Chapelle Sainte Catherine.

1. LE GROS OEUVRE

A. REFECTION DU SOL - REMPLACEMENT DU CARRELAGE



LE CARRELAGE AVANT SON REMPLACEMENT

Nous avons été obligés de fermer la Chapelle au public car le sol était devenu dangereux et risquait de s'affaisser à chaque fois que nous posions le pied dessus !

Quant au carrelage d'origine, nous avons l'intention de le conserver, de le nettoyer pour lui rendre son satiné, mais nous nous sommes vite aperçus qu'il était devenu friable, cassant, beaucoup de carreaux étaient même écornés.

Le conseil municipal a donc décidé à la majorité le renouvellement complet de ce beau carrelage, à la condition que celui-ci soit obligatoirement réalisé à l'identique. Pour ce faire un coût supplémentaire de 2.000 € a été voté.

Mais il nous fallait tout d'abord consolider le sol : l'entreprise a donc entrepris de couler une nouvelle dalle, tout en ayant pris soin de vérifier que le plafond de la crypte était en bon état et pouvait sans problème supporter le poids de la dalle.

POSE DU NOUVEAU CARRELAGE



Après avoir coulé la nouvelle dalle, le carrelage a été collé sur celle-ci, dans la même composition que l'original. Un travail minutieux, précis de bord à bord.

Le sol étant maintenant consolidé, le carrelage posé, nous pouvions passer au ravalement de la façade, la réfection des corniches, l'isolation et la fermeture du puits, la pose d'une nouvelle gouttière, le contrôle et le remplacement de certaines tuiles plates et vernissées.

B. LE RAVALEMENT DE LA FACADE

Même si cette Chapelle n'est pas classée, nous devons de la restaurer dans les règles de l'art, à savoir :

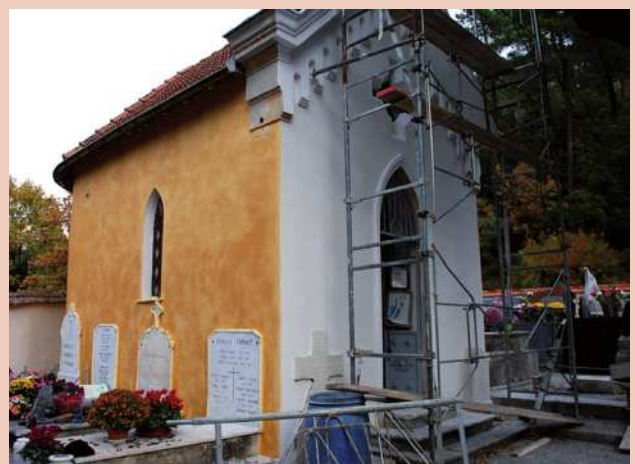
- faire un bon décaoutage de toute l'ancienne chaux,
- fermer les fissures,
- remodeler les moulures et autres corniches,
- faire trois passages de chaux
- faire le badigeon de chaux à secco.

Pour plus de précision il est bon de rappeler que l'enduit à la chaux se pratique de la manière suivante :

- la première couche après que la façade soit entièrement décaoutée et les fissures refermées, se doit d'être faite avec de la chaux aérienne mélangée avec du sable fin de rivière dans les proportions suivantes : 2/3 de sable pour 1/3 de chaux. Après séchage, une deuxième couche est posée dans les mêmes proportions. Quant à la troisième couche, on inverse les proportions, à savoir : 2/3 de chaux aérienne pour 1/3 de sable. Vient ensuite le badigeon de chaux (moins épais) coloré avec de l'ocre jaune naturel.



**DECAOUTAGE DE LA FACADE
ET POSE DE LA 1^{er} COUCHE DE CHAUX**

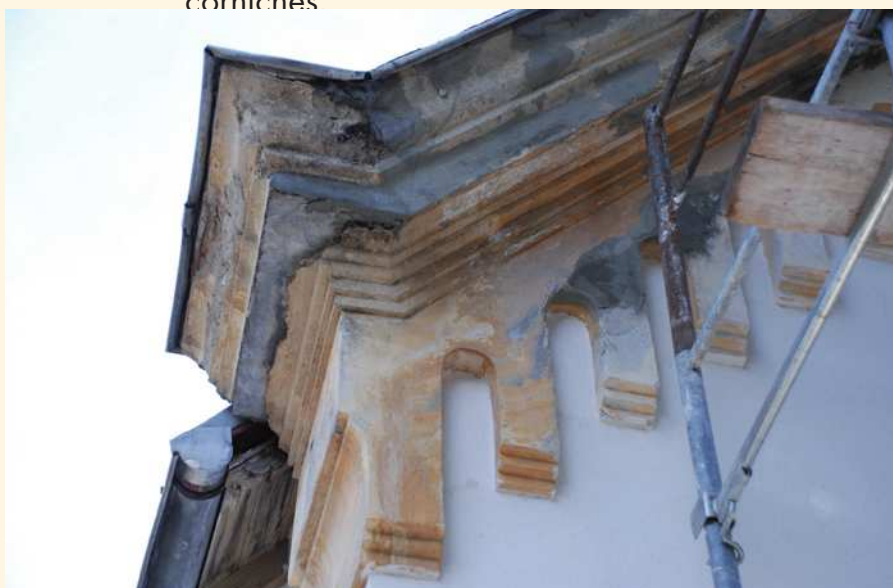


POSE DE LA 3^{ème} COUCHE ET MISE EN COULEUR

REFECTION DES CORNICHES ET DES MOULURES

LES CORNICHES, étaient en très mauvais état, dû à l'infiltration par le toit; il a donc fallu les remodeler avant de les reprendre à la chaux. Ce fut le cas également des moulures entourant la porte d'entrée, des morceaux entiers étant manquants. Afin que nous n'ayons plus de problème d'infiltration, une plaque isolante a été posée sur toute la partie avant du toit, au dessus des corniches

LES MOULURES AUTOUR DE LA PORTE D'ENTREE



AVANT RESTAURATION



AVANT



APRES RESTAURATION



APRES

RAVALEMENT DE FACADE (SUITE)

Le ravalement de la façade terminé, l'entreprise a ensuite vérifié la toiture, posé comme nous l'avons dit une protection sur le faitage du toit pour empêcher les infiltrations d'eau de pluie, changé quelques tuiles défectueuses avant de terminer par la pose d'une nouvelle gouttière. Le puits à l'arrière de la chapelle a été définitivement fermé, les eaux de pluies se déverseront désormais à l'extérieur et non plus à l'intérieur comme au préalable, détériorant notamment l'autel et le fond de la chapelle.



POSE DE LA
NOUVELLE
GOUTTIERE

Le Gros œuvre n'était pas terminé pour autant, les murs intérieurs étaient très abimés, de larges fissures lézardaient les retours de bandeau de fenêtre notamment.

Là aussi la réfection des murs se devait d'être faite à la chaux. Après un repiquage minutieux, les supports ont été préparés à l'enduit de chaux de telle sorte qu'ils soient prêts à recevoir la décoration prévue en trompe-l'œil l'année suivante.



AVANT REFECTION



APRES REFECTION

LE GROS-ŒUVRE est maintenant terminé, nous allons pouvoir passer à la réalisation de la décoration intérieure. Celle-ci devait se faire en 2018, malheureusement beaucoup de retard a été pris, si bien que nous n'avons pu voter le budget qu'à la fin de l'année, permettant aux travaux de ne débuter qu'en 2019 !

2. LA DECORATION D'INTERIEUR

- A.- La réfection du plafond en ciel nuagé,
- B.- peinture des murs en faux marbre avec moulures en trompe-l'œil,
- C.- reprise de la colombe, et des rayons lumineux à la feuille d'or,
- D.- reprise de la porte d'entrée et des vitraux en peinture et dorure,
- E.- restauration du bas relief et de l'ensemble de l'autel,
- F.- peinture en faux marbre de l'autel, dorure sur la croix,
- G.- restauration de la sculpture sainte Catherine, retouche peinture et dorure.

Avant que nous puissions commencer les travaux de la 2^{ème} tranche, à savoir la décoration d'intérieur, il nous a fallu insister longuement afin de débloquer les fonds et recevoir les subventions ! ce n'est qu'au mois de mai 2019 que nous avons pu donner le feu vert à l'entreprise BORGHESE pour qu'elle débute les travaux.

A.- LA REFECTION DU PLAFOND :

L'ancienne voûte nuagée était très abimée, des infiltrations d'eau ayant eu lieu à plusieurs reprises ! Après un rebouchage des trous et des fissures, après un ponçage de toute la surface, deux couches d'apprêt ont été nécessaires avant de refaire un beau ciel en nuagé. Les nuages ont été volontairement estompés au fur et à mesure qu'ils allaient vers le haut de la voûte afin de donner plus de profondeur et de hauteur à celle-ci.



AVANT RESTAURATION



EN COURS DE RESTAURATION

B.- PEINTURE DES MURS EN FAUX MARBRE AVEC MOULURES EN TROMPE-L'ŒIL

Le faux marbre en blanc de Carrare a été choisi en conséquence des dimensions de la chapelle, de telle sorte qu'il soit discret, qu'il lui redonne de l'élégance, de la simplicité. Le sous-bassement est resté vierge de tout marbre et délimité par des moulures en trompe-l'œil. Le tout dans des tons gris chaux. Les plinthes et les corniches ont été faites dans un marbre plus foncé en anthracite, permettant de délimiter les murs du ciel. Les deux colonnes

de chaque côté de l'autel ont été peintes en beige clair uni et d'une simple moulure.

**AVANT
RESTAURATION**



**INTERIEUR EN
FAUX MARBRE ET
MOULURES EN
TROMPE L'ŒIL**

C.- REPRISE DE LA COLOMBE ET DES RAYONS LUMINEUX



Après avoir terminé le ciel, la colombe a été revivifiée, c'est-à-dire que son modelage a été repris, de telle sorte qu'elle ressorte en avant par rapport au fond.

Les rayons existants ont eux aussi été repris, et rehaussés par la pose de feuilles d'or.

D.- REPRISE DE LA PORTE D'ENTREE ET DES ENCADREMENTS DE VITRAUX

Après un décrassage, puis un grattage et un ponçage afin d'enlever la rouille, une application de deux couches de peinture anti rouille anthracite anti rouille recto/verso a été nécessaire.

Les flèches ont ensuite été reprises à la poudre d'or.



E. – RESTAURATION DE L'AUTEL ET DE SON BAS RELIEF,

En ce qui concerne l'autel, une désagréable surprise nous attendait !

Nous nous sommes en effet aperçus qu'il était beaucoup plus détérioré que nous le pensions, que les briques de soutien étaient devenues poreuses et friables, ce qui nous empêchait de reprendre le bas relief devenu irréparable ! De plus les moulures d'angles, ainsi que celles du bas de l'autel étaient pour partie disparues. Tout ceci n'avait pas été compris dans le devis, hors un surcoût d'au moins 4.000 € voire plus aurait été nécessaire !

La commune n'ayant pas les moyens de le financer, un de nos conseillers municipaux ayant des connaissances en arts appliqués et plus particulièrement en matière de modelage s'est donc proposé, bénévolement, pour refaire bénévolement à la fois le bas relief à l'identique (l'ancien n'étant pas réparable) et reprendre tout ce qui était cassé, pour que l'entreprise BORGHESE puisse entreprendre de peindre le faux marbre comme il était prévu. La croix a été ensuite dorée à la poudre d'or.



L'AUTEL AVANT RESTAURATION



L'AUTEL APRÈS RESTAURATION

F.- PEINTURE DE L'AUTEL EN FAUX MARBRE ET DORURE DE LA CROIX

L'AUTEL PEINT EN FAUX MARBRE
ET DORURE SUR LA CROIX



G.- RESTAURATION DE LA SCULPTURE SAINTE CATHERINE

La sculpture de la sainte Catherine était également très dégradée, manque de doigts, peinture du visage écaillée, dorure plus ou moins disparue !

Une fois encore, notre restaurateur bénévole a été obligé de la reprendre entièrement afin qu'elle puisse retrouver sa place dans sa maison !

Pour ce faire une restauration minutieuse a été entreprise ; réparation du visage, des doigts, d'une partie de ses vêtements, du socle, etc.... grâce au remodelage en argile durcissant. Une reprise en peinture du visage et de l'ensemble des vêtements à été réalisée pour finir par un repiquage à la poudre d'or des différents motifs de ses vêtements.



AVANT



EN COURS



APRÈS

E. – RESTAURATION DE L'AUTEL ET DE SON BAS RELIEF,

Notre chapelle est maintenant entièrement restaurée, nous tenons à remercier tous ceux qui ont permis qu'elle puisse retrouver son éclat d'antan.

Merci à la **Fondation du Patrimoine** et son président **M. MARQUES** pour avoir accepté de signer une convention avec notre commune, et ainsi récolter des fonds.

Un grand merci à **Mme la Sénatrice ESTROSI SASSONNE**, pour l'aide au financement du gros œuvre,

Merci au **Conseil départemental** pour la subvention attribuée également pour le gros œuvre,

Merci à **la Région** pour la subvention attribuée à la restauration décorative intérieure et au **Conseil départemental** qui ont répondu favorablement à notre demande.



**FIN DE LA RESTAURATION DE LA CHAPELLE
AOUT 2019**

COMPTE RENDUS CONSEILS MUNICIPAUX

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 FEVRIER

Ordre du jour :

Approbation de la séance précédente du conseil municipal ordinaire du 6 Décembre 2018.

Madame le Maire informe les élus qu'une délibération a été rattachée au conseil municipal du 6 Décembre 2018. Cette délibération concernait la DM N°2/2018 relative à l'augmentation des crédits au chapitre 65 pour crédit insuffisant.

Accord à l'unanimité des élus.

Madame le Maire demande aux élus de bien vouloir supprimer le point n°4 de l'ordre du jour « SMIAGE : prestations proposées par la Métropole NCA pour prévenir le risque incendie ». Cette question sera discutée dans les divers.

Accord à l'unanimité des élus.

INDEMNITES DES ELUS : Madame le Maire donne lecture d'un courrier reçu de la Préfecture en date du 16 Janvier 2019 concernant la revalorisation des indemnités des élus locaux à compter du 1er Janvier 2019 dûe au nouvel indice brut terminal de la fonction publique.

Indemnité du Maire, concernant les communes de 500 à 999 habitants : 31 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Indemnité des adjoints, concernant les communes de 500 à 999 habitants : 8,25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Accord à l'unanimité des élus.

CENTRE DE GESTION DES ALPES-MARITIMES : Contrat d'assurance groupe statutaire – nouveaux tarifs à compter du 1er Janvier 2019.

Madame le Maire explique qu'un nouveau marché a été passé. Gras Savoye a été retenu. Elle présente les différents taux pour le personnel CNRACL et retient le taux à 6,06 % avec 15 jours de franchise

Pour le personnel IRCANTEC, il est retenu le taux à 1,30 % avec 10 jours de franchise.

Accord à l'unanimité des élus. Mme le Maire signera les bulletins d'adhésion CNRACL et IRCANTEC.

SIVOM – RENOUVELLEMENT CONVENTION AU GROUPEMENT DE COMMANDE DE RESTAURATION SCOLAIRE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2019 POUR UNE DUREE DE 4 ANNEES.

Madame le Maire lit le projet de délibération. Monsieur GHIEMMO pose la question de savoir si on peut résilier pendant ces 4 ans si on n'est pas content des prestations.

Un débat a lieu. Le groupement de commande a retenu la société Régal et Saveur.

Accord à l'unanimité pour adhérer au groupement de commande dans l'attente de la nouvelle convention.

Question annulée et débattue dans les divers.

AXA Assurances : proposition d'offres promotionnelles santé sur la

Commune.

Mme le Maire explique qu'AXA assurances peut organiser, pour les administrés, une réunion d'informations sur la commune. Les élus acceptent à l'unanimité qu'une réunion soit organisée sur la Commune. A voir avec le responsable d'AXA pour la date, peut-être la prévoir au mois de Mai. Des affiches seront apposées sur les panneaux de la commune en temps voulu.

DEMANDE D'UN PARTICULIER POUR VENDRE DES ŒUFS SUR LE SQUARE MAX BAREL A BAUS-ROUX à partir du mois de Juin 2019. Un courrier sera adressé à la personne concernée pour lui demander ses jours de présence et l'informer du prix du droit de stationnement soit 10 € par jour de passage. Ensuite une autorisation de stationnement lui sera délivrée.

Accord à l'unanimité

DIVERS

SMIAGE : prestation proposée par la Métropole NCA. Monsieur René PATUANO explique la réunion sur les risques hydrométéorologiques qui s'est tenue le matin en mairie en présence d'un représentant de la Métropole, venu expliquer la procédure en cas de besoin. Celle-ci ne vient en aucun cas contre les ordres de M. le Préfet.

3 outils ont été présentés. Le « Gédicom », service qui prend en charge le risque. L'abonnement est gratuit la 1ère année, puis payant les années suivantes. Le deuxième outil est « Prédicit », service aidé par météoFrance mais plus précis, car des capteurs ont été aménagés. En cas de vigilance orange, le problème sera cerné de suite. Le troisième, « Rimpol », consiste en l'installation de 3 radars, au Mont Vial, région italienne et l'Estérel qui balayent l'atmosphère 24 heures sur 24.

La Métropole conseille d'utiliser ces outils. Il faudrait organiser des services à La Roquette 24 heures sur 24, déterminer les zones les plus sensibles, (le vallon de l'Abéi et le logis familial) par rapport au canal. Les élus doivent surveiller également et avertir le Préfet en cas de besoin. La commune doit se couvrir, tout doit être noté sur un cahier (les faits, les surveillances, les décisions prises, les appels passés...).

Informations sur les courses à venir :

Le Paris Nice challenge le 16 Mars 2019

Le Paris Nice le 17 Mars 2019

54ème rallye d'Antibes Côte d'Azur du 17 au 19 Mai 2019

Problème des vitraux de l'église du village : 2 vitraux sont abîmés, 1 est tombé en partie, un autre commence à descendre. Nous attendons 2 devis, 1 pour le démontage et 1 pour la remise en état des vitraux.

Courrier reçu de M. Ciotti : avis favorable pour une subvention de 3000 € pour la sonorisation et le chauffage à l'église du village.

Rapport d'activité 2017 de la Métropole

Spectacle de jazz prévu le 22/6/19 au village. A voir pour la date si cela convient.

DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 MARS 2019

Ordre du jour :

Approbation de la séance précédente du conseil municipal ordinaire du 21 Février 2019. Aucune remarque, accord à l'unanimité des élus.

PLAN LOCAL D'URBANISME METROPOLITAIN : Bilan de concertation et arrêt du projet de PLUm. Observations de la Commune à joindre en annexe de la délibération.
Lecture par Mme le Maire de la délibération ainsi que les observations à porter en annexe.

Projet de parking au village
Urbanisation au quartier les Vignasses au Moulestre.

La discussion est ouverte.

M. Ghiermo relève une phrase dans le mail de M. Castel : le projet de parking sur l'avis à demander aux bâtiments de France.
L'Etat s'est engagé sur le projet de parking au village avec une position favorable vu les éléments donnés par M. Castel. La zone a été déclassée au PLUm.

Mme le Maire : nous avons repris les arguments de M. Castel dans l'annexe. Au village, nous constatons un stationnement sauvage.

M. Geai n'est pas d'accord pour approuver le projet du PLUm, il redit ce qu'il a déjà dit lors de la réunion avec les services de la Métropole en mairie. Il maintient sa décision.

M. Agostini : Les gens pourront venir durant l'enquête publique déposer leurs observations ou leurs souhaits.

Mme le Maire rappelle que pour l'urbanisation au hameau de Baus-Roux, il n'y a aucune possibilité de modification (inondabilité). Seuls quelques emplacements sont possibles au village.

Mme Labbe a eu une conversation téléphonique avec M. Campana qui lui a confirmé que s'il n'y avait pas le PLUm, nous n'aurions pas le parking. Si on ne le vote pas, le parking ne se fera pas.

Mme le Maire : les services de l'Etat sont favorables à la réalisation du parking.

Après le débat, les élus sont passés au vote.
Le PLUm est approuvé à la majorité des élus (12 voix pour, 1 abstention Christian GEAI).

DEMANDE D'UN PARTICULIER POUR LE STATIONNEMENT D'UN CAMION PIZZA AU BAS DU VILLAGE A COMPTER DU MOIS DE MAI 2019 :

Les jours de passage restent à définir par M. et Mme MAZZERBO. Les horaires seraient de 18 h à 22 h. Tarif à 10 € par jour de présence sur la Commune.

Accord à l'unanimité des élus sous condition de laisser les lieux propres après chaque passage.

AVANCEMENT DE GRADE D'UN ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ERE CLASSE AU 1ER MAI 2019 ET CREATION (REGULARISATION) D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET :

Accord à l'unanimité,

M. Ghiermo fait remarquer que pour la création du poste d'adjoint technique, cela aurait dû être passé en conseil municipal avant l'embauche.

Mme le Maire : il s'agit d'une régularisation à faire dans le tableau des effectifs.

PETITE LOCATION : CHANGEMENT DE LOCATAIRE DU LOT N° 17 AU HAMEAU DE BAUS-ROUX.

Suite à décès de Mme BIANCHI Louise, la cave doit être réattribuée.
Accord à l'unanimité pour l'attribuer à M. CITE Désiré à compter du 1er mai 2019.

REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE METROPOLITAIN :

La Métropole propose à la Commune de participer à l'élaboration du nouveau règlement local de publicité métropolitain, notre règlement local de publicité devenant caduc le 13 Juillet 2020. Les élus ne sont pas d'accord pour participer à l'élaboration de ce nouveau règlement local de publicité métropolitain.
Nous passerons donc au règlement national de publicité. La commune continuera de percevoir la taxe.

Accord à l'unanimité des élus pour ne pas participer à l'élaboration du règlement local de publicité métropolitain.

DIVERS :

Demande du Comité des Fêtes du village pour la manifestation « souvenir Henri Blanc », demande de prêts de tables, chaises, barnums, cuisines, buvette, sabler la route du Moulestre du n° 100 à 300 et demande de faire passer la balayeuse le dimanche. Pas possible ce jour-là mais viendra le lundi matin. Le comité doit déjà enlever le plus gros à la fin de la manifestation.

-courrier de M. Broussard concernant la poubelle située rue du Château, (ordures ménagères jetées, urine, tâches sur le sol) M. Castiglia est prévenu, il doit enlever cette poubelle.

- SMIAGE, société PREDICT –Alerte à la population- La commune n'est pas intéressée pour adhérer.

- Exposition les 3, 4 et 5 Mai à Baus-Roux.

- Les vitraux de l'église vont être mis en sécurité.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 4 AVRIL

Ordre du jour :

Approbation de la séance précédente du conseil municipal ordinaire du 28 Mars 2019. Aucune remarque, accord à l'unanimité des élus.

FINANCES :

Approbation du compte de gestion 2018 présenté par Mme le Maire.

Approuvé à l'unanimité.

| | |
|--|--------------|
| Résultat de l'exercice 2018 | 72.690.64 € |
| Résultat de clôture de l'exercice 2018 | 115.720.21 € |
| Se décomposant : | |
| -section de fonctionnement : 83.941.72 € | |
| -section d'investissement : | 31.778.49 € |

Approbation du Compte Administratif 2018 présenté par M. René PATUANO. Mme Paule BECQUAERT sort de la salle.

Fonctionnement :
Montant des dépenses de fonctionnement : 720.317.96 €

| | |
|--|--------------|
| Montant des recettes de fonctionnement : | 774.259,68 € |
| Résultat de l'exercice : | 53.941,72 € |
| Résultat de fonctionnement reporté : | 30.000,00 € |
| Résultat de clôture : | 83.941,72 € |
| Investissement : | |
| Montant des dépenses d'investissement : | 106.546,98 € |
| Montant des recettes d'investissement : | 125.295,90 € |
| Résultat de l'exercice : | 18.748,92 € |
| Résultat d'investissement reporté : | 13.029,57 € |
| Résultat de clôture : | 31.778,49 € |

Résultat de l'exercice
(fonctionnement + investissement) : 72.690,64 €

Résultat de clôture brut : 115.720,21 €

Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 36.850,00 €

Montant total des recettes de fonctionnement
et investissements : 899.555,58 €
Montant total des dépenses : 826.864,94 €
Résultat de l'exercice : 72.690,64 €

Résultat brut de clôture : 115.720,21 €

Résultat net de clôture : (incluant les RAR) 78.870,21 €

Adoption du Compte Administratif 2018

Votant : 12

Pour : 12

Contre : 0

Approuvé à l'unanimité.

Vote du BUDGET 2019

Résultat de 2018 : 83.941,72 €

L'affectation du résultat 2018 est répartie entre la section de
fonctionnement : 53.941,72 €

et la section d'investissement au 1068 pour 30.000 €

Approuvé à l'unanimité.

Vote des taux : les taux sont identiques à ceux de 2018.

Taxe d'habitation : 11,03 %

Taxe foncière bâtie : 10,11 %

Taxe foncière non bâtie : 32,10 %

Votant : 13

Pour : 13

Contre : 0

Approuvé à l'unanimité.

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses pour un montant de
1.086.386,19 € réparti en fonctionnement pour 847.717,70 € et en
investissement pour 238.668,49 €.

Présentation par chapitre du Budget.

La section de fonctionnement fait apparaître un autofinancement de
20.000 € qui sera reporté en investissement.

Le résultat de 2018 est en partie affecté en recettes de fonctionnement
pour 53.941,72 €.

La section d'investissement fait apparaître la somme de 31.778,49 €
(en solde d'exécution reporté).

L'affectation d'une partie du résultat 2018 en investissement à l'article
1068 pour 30.000 € et le virement de la section de fonctionnement

pour 20.000 €.

Le montant des dépenses d'équipement s'élève à 204.415,00 €.

Le Budget 2019 est approuvé à l'unanimité.

VOTE DES SUBVENTIONS : Tableau page 19

**Le vote des subventions pour un montant de 14.424,00 € est
approuvé à l'unanimité.**

DEMANDE DE PRET POUR INVESTISSEMENT D'UN MONTANT DE 100.000.00 € AUPRES DU CREDIT AGRICOLE ;

Il est nécessaire de contracter un prêt afin de financer divers
investissements prévus au Budget Primitif, à savoir :

-la création d'un multisite à Baus-Roux

-les travaux de l'église au village.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de contracter un prêt
auprès du Crédit Agricole Provence Côte d'Azur qui propose l'offre
la mieux disante à savoir :

| | |
|----------------------------------|---|
| Montant du prêt | 100.000 € |
| Durée | 60 mois |
| Différé | 0 mois |
| Périodicité | Trimestrielle |
| Taux | 0,6000 % |
| Frais de gestion | 0,0000 % |
| Date de valeur de la réalisation | 15 Mai 2019 |
| Profil | 1 |
| Catégorie | échéance constante intérêts perçus terme échu proportionnel |

Offre approuvée à l'unanimité.

REPLACEMENT DU JUMPY PAR UN NOUVEAU VEHICULE EN CREDIT BAIL.

Vu la nécessité de remplacer le Jumpy, Madame le Maire propose
au Conseil Municipal l'offre commerciale reçue de Citroën,
intéressante :

CREDIT BAIL :

| | |
|--|-----------------|
| Durée de location | 60 mois (5 ans) |
| Périodicité des loyers | mensuelle |
| Montant HT des loyers prestations incluses | 352,41 € |
| Montant TTC | 422,89€ |
| Frais annexes | 613,76 € |
| REPRISE DU JUMPY | 4.000 € |

Pour le nouveau véhicule, les élus sont d'accord pour prendre des
photos au départ pour constater l'état du véhicule, car au bout des
5 ans il doit être rendu en bon état.

La personne qui conduira le véhicule remplira le cahier dédié à
chaque fois.

Monsieur Robert AGOSTINI précise qu'il faudra faire poser le logo
de la Commune sur les deux portes.

Approuvé à l'unanimité.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

ENGAGEMENT HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS
SUBVENTIONS VERSÉES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(article L. 2311-7 du CGCT)

| Article | Subventions | Objet | Nom de l'organisme | Nature juridique de l'organisme | Montant de la subvention |
|---------|-------------|--|--------------------------------------|---------------------------------|--------------------------|
| 6574 | 1 | PARTICIPATION COMMUNALE | AMICALE DES POMPIERS PLAN DU VAR | Associations | 300,00 |
| 6574 | 2 | ORGANISATION MANIFESTATIONS | AMICALE DES SAPEURS POMPIERS | Associations | 300,00 |
| 6574 | 3 | SORTIES PEDAGOGIQUES ENFANTS DE L'ECOLE | APE ECOLE DES 4 VENTS | Associations | 1 000,00 |
| 6574 | 4 | ACHAT MOBILIER / MATERIEL | ASSOC CERCLE DEMOCRATIQUE | Associations | 800,00 |
| 6574 | 5 | ACHAT MATERIEL DE SPORT | ASSOC ISSA KYOKUSHIN SCHOOL | Associations | 1 500,00 |
| 6574 | 6 | PARTICIPATION COMMUNALE | ASSOCIATION DES PETITS ROQUETTANS | Associations | 1 500,00 |
| 6574 | 7 | ACHAT DE MATERIEL SPECIFIQUE | ASSOCIATION ESCALE | Associations | 250,00 |
| 6574 | 8 | PARTICIPATION COMMUNALE | BANQUE ALIMENTAIRE DES AM | Associations | 200,00 |
| 6574 | 9 | RENCONTRES, REPAS, SORTIES | CLUB DU 3 AGE SPIRIDION GRIMA | Communes | 700,00 |
| 6574 | 10 | PARTICIPATION COMMUNALE | COLL COLLEGE I BREA ST MARTIN DU VAR | Etat | 150,00 |
| 6574 | 11 | PARTICIPATION POUR ENFANTS ROQUETTANS | COLL COLLEGE I BREA ST MARTIN DU VAR | Etat | 390,00 |
| 6574 | 12 | FESTIVITES, FETES PATRONALES ET NATIONALES | COMITE DES FETES BAUS ROUX | Communes | 1 000,00 |
| 6574 | 13 | FESTIVITES FETES PATRONALE ET NATIONALES | COMITE DES FETES LA ROQUETTE SUR VAR | Communes | 1 000,00 |
| 6574 | 14 | DIVERS TRAVAUX DU MOULIN | COOPERATIVE OLEICOLE | Associations | 1 500,00 |
| 6574 | 15 | SOUTIEN POUR DIVERSES ACTIVITES DES CLUBS | OCCE FOYER COOPERATIF COLLEGE | Départements | 234,00 |
| 6574 | 16 | ORGANISATION, CONCOURS SOUTIEN ACTIVITES | OMNISPORTS CLUB BAUS ROUX | Associations | 2000,00 |
| 6574 | 17 | PARTICIPATION COMMUNALE | ROC ET TAN REVENT | Associations | 1 000,00 |
| 6574 | 18 | SUBVENTION COMMUNALE | STE DE CHASSE LA ROQUETTE VAR | Associations | 600,00 |

DIVERS

Monsieur GEAL demande si les vitraux sont prévus au Budget. Les vitraux ont bien été prévus.

M. et Mme WALLON précisent qu'un car n°59 va être prévu toutes les demi-heures de Plan Du Var à la Préfecture pour correspondre avec le TRAM par la suite.

La municipalité demandera à être mieux desservie et qu'un car n°59 soit disponible jusqu'à 22 heures.

M. et Mme WALLON demandent également que le chemin communal près de leur domicile soit nettoyé, car il y a des risques suite aux intempéries. Mme le Maire précise qu'elle va en discuter avec le responsable voirie de la Métropole.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 29 AVRIL

Ordre du jour :

Approbation de la séance précédente du conseil municipal ordinaire du 4 Avril 2019. Aucune remarque, accord à l'unanimité des élus.

Une seule question à l'ordre du jour :

Acquisition du nouveau véhicule JUMPY en remplacement de l'ancien devenu vétuste.

Mme le Maire explique que lors du dernier conseil municipal il avait été décidé la location en crédit-bail. Malheureusement, l'organisme de crédit n'acceptait pas les paiements par virement administratif.

Une autre proposition nous a été faite avec un organisme de crédit différent : Fast Lease.

Le prix est un peu plus cher. Le véhicule est de marque Citroën JUMPY 1.5 BLUEHDI 120 S&S Taille M Club.

La proposition est approuvée à l'unanimité pour :

- Durée de location : 60 Mois
- Périodicité : mensuelle
- Montant H.T. des loyers : 375.15 €
- Montant TTC des loyers : 450.18 €

La reprise de l'ancien véhicule s'élève à 4.000 €.

L'organisme nous propose l'assurance « tous risques » pour 70 € par mois. Nous attendons le devis de Gan Assurance. Les élus seraient favorables pour l'assurer à l'organisme de crédit.

Dès réception du véhicule, il faudra prendre des photos et mettre les écussons de la commune sur les portières.

Un petit règlement sera rédigé pour l'entretien et l'utilisation du véhicule ; un carnet d'utilisation sera à signer. En général, il sera conduit par l'employé communal. Si nous devons le prêter, il faudra s'assurer que la personne soit âgée de plus de 22 ans et ait 2 ans de permis.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 MAI 2019

Ordre du jour :

Approbation de la séance précédente du conseil municipal extraordinaire du 29 Avril 2019. Aucune remarque, accord à l'unanimité des élus.

Madame le Maire demande aux élus de rajouter 2 questions à l'ordre du jour :

Renouvellement de la ligne de trésorerie

Vente d'une armoire frigorifique

Accord des élus.

Ordre du jour :

1°) ECOLE DU PONT CHARLES ALBERT :

Remplacement de la chaudière fioul par une pompe à chaleur à l'école du Pont Charles Albert à Baus-Roux, devis de l'entreprise AME pour 27.517,96 € TTC, 22.931.63 € HT.

Mme le Maire donne lecture du plan de financement avec une subvention demandée à l'Etat pour 60 % au titre de la DSIL (Dotation de soutien à l'Investissement public local) et du Département pour 20 %. Autorisation est donnée à Mme le Maire pour demander les subventions, et approbation du plan de financement.

Accord à l'unanimité.

2°) EGLISE :

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire de faire le ravalement de la façade nord de l'église et présente le devis reçu de l'entreprise Pur'paint SARL pour un montant global (avec échafaudage) de 19.910.00 € TTC soit 17.725.00 € H.T. Les élus à l'unanimité acceptent les travaux, autorisent Mme le Maire à demander les subventions auprès de la Région pour 40 % et du Département pour 40 % et approuvent le plan de financement et la note explicative.

3°) CREATION D'UN TERRAIN MULTISPORTS AU HAMEAU DE BAUS-ROUX :

Madame le Maire présente le devis de l'entreprise EXCAVTEC pour la préparation du support pour revêtement synthétique d'un montant de 9.000 € TTC, 7.500,00 € HT ainsi que le devis de l'entreprise CAMMA SPORTS ET JEUX d'un montant de 37.710 € TTC, 31.425,00 € H.T.

Soit un total général de 46.710 € TTC, 38.925 € HT. Les subventions escomptées seraient de 40 % pour la Région et 40 % pour le Département. La part communale s'élèverait à 21.798 €.

Madame le Maire demande aux élus:

-d'approuver les devis pour la création du terrain multisports
-de l'autoriser à demander des subventions auprès de la Région et du Département.

-d'approuver le plan de financement et la note explicative.

Un règlement intérieur sera rédigé pour l'utilisation de ce terrain multisports.

Accord à l'unanimité des élus.

4°) PERSONNEL : Mise à jour du tableau des effectifs au 1er Juin 2019.

Madame le Maire demande aux élus de bien vouloir intégrer les modifications (suppression, création de poste) dans le tableau des effectifs suite à l'avis favorable de la commission du CTP du Centre de Gestion des Alpes-Maritimes.

Accord à l'unanimité des élus.

5°) DECISIONS DU MAIRE POUR EFFECTUER DIVERS TRAVAUX :

Courrier adressé au Conseil Départemental pour demander des subventions :

Devis s'élevant à :

| TRAVAUX PREVUS | DEVIS H.T. | DEVIS T.T.C. |
|---|------------|--------------|
| Restauration des vitraux de l'église suite à glissement | 5.400,00 € | 6.480,00 € |

| | | |
|---|--------------------|--------------------|
| Pose d'un garde-corps au Monument aux Morts du village | 1.997,50 € | 2.397,00 € |
| Pose d'un carrelage dans un local de la mairie (TVA 10%) | 3.820,00 € | 4.202,00 € |
| Réfection de peinture dans la cage d'escalier qui mène à l'école du village et installation d'une pergola | 7.930,00 € | 9.091,00 € |
| TOTAL DES DEPENSES | 19.147,50 € | 22.170,00 € |

6°) DECISION DU MAIRE concernant les travaux réalisés à l'église par l'entreprise TANUCCI pour la pose d'un chauffage 704.40 € et la sonorisation 2.418.12 €. Subvention reçue du Conseil Départemental de 3.000 €.

7°) RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE DE 50.000 €. La ligne de trésorerie arrivant à échéance au 7 Juin 2019 il convient de la renouveler.

Accord à l'unanimité des élus pour autoriser Mme le Maire à renouveler et signer les documents nécessaires.

8°) VENTE D'UNE ARMOIRE FRIGORIFIQUE

Mme le Maire expose aux élus que cette armoire frigorifique avait été achetée en 2014 pour les besoins de l'épicerie communale. L'épicerie étant maintenant fermée, nous pouvons nous en défaire. Mme le Maire demande l'accord des élus et leur proposition de prix de vente.

Les élus à l'unanimité autorisent Mme le Maire à vendre cette armoire et fixent le prix de vente à 100 €.

Cette armoire frigorifique sera sortie de l'inventaire communal.

DIVERS :

-Mme le Maire informe les élus de plusieurs courriers reçus :

1°) de la Métropole : concernant les zones encore mal desservies en téléphonie mobile. Les élus précisent que c'est sur toute la commune village et écarts ainsi qu'au hameau que les communications passent mal. Une réponse sera à faire avant le 24 Mai 2019.

2°) de la Métropole : concernant le PCS volet inondation, Mme TOQUARD demande une réunion pour nous remettre tous les documents complétés. Ms Robert AGOSTINI et Christian GEAL vont trouver une date. Ces documents seront ensuite à intégrer dans le PCS.

-Affaire Michelis : Mme le Maire informe les élus que notre avocat a saisi le JEX pour demander des astreintes vu qu'il n'a toujours pas procédé à la démolition.

-Courrier d'un administré qui demande si la commune voudrait participer à l'achat de plantes grasses pour l'amélioration de « la croix » rue du lavoir et rue de l'Éléa.

-courrier d'un propriétaire qui céderait gracieusement à la Commune des parcelles de terrain inconstructibles aux Vignasses et Dessoubran si on est d'accord. Mme le Maire dit que l'on pourrait faire un sentier pédestre, y installer des tables et bancs. Il faudrait aussi les entretenir toute l'année. Il faut se renseigner sur le prix de l'acte notarié avant de faire une réponse aux propriétaires.

-Avis des domaines :

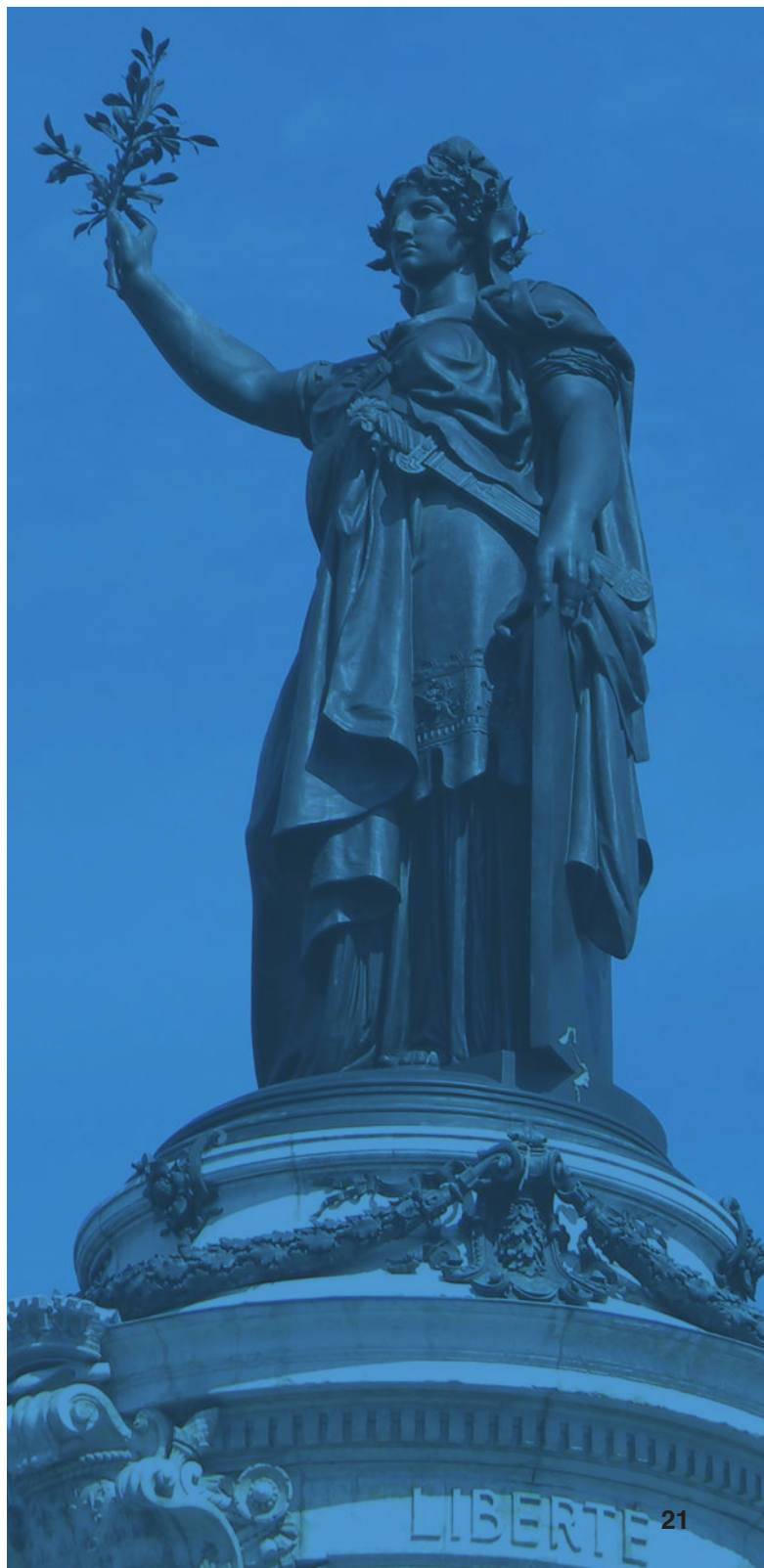
-A 526 Place du Château maison communale : 64.500 €, essayer de la vendre 90.000 € afin de rentrer dans nos frais.

-A 583/584 et 586 Rue du lavoir : 12.000 € zone Ua au village (le prix ne tient pas compte de la constructibilité du terrain).

- Robert AGOSTINI signale qu'il a fait curer tout l'égoût de l'école de Baus-Roux, il faut faire passer des caméras.

Que les stores de l'école du Pont Charles Albert vont être réparés mais M. Carbone a besoin d'une habilitation de GRIESSER. C'est en cours. Il nous établit le devis dès que possible.

La consommation électrique des bâtiments communaux va être suivie et étudiée.



Commémorations



Cérémonie du souvenir des victimes de la déportation, du 28 avril au village



Cérémonie du souvenir des victimes de la déportation, du 28 avril au hameau



Cérémonie du 8 Mai 1940 au hameau



Cérémonie du 18 Juin 1940 au village



Cérémonie du 18 Juin 1940 au hameau



Cérémonie du 14 juillet au hameau



Ils ont crié pour la première fois

MENGHI PROBST Nélia, née le 26/08/2019

BOUDIN Elliott, né le 09/08/2019

BOUDIN Arthur, né le 09/08/2019

DOVERA Loïc, né le 31/07/2019

SCOTTE Jade, née le 07/07/2019

DELVIGNE Rose, née le 18/03/2019

ROBERT Lana, née le 01/02/2019



Ils nous ont quittés

GHINTRAN Hélène, née CHEVILLON, le 16/08/19

CANTATORE Nicola, le 07/08/2019

ALBERTINI Virginie, veuve BERTON, le 28/07/2019

FARAUT Guy, le 14/06/2019

PASCOET Daniele, le 07/06/2019

AU REVOIR MADAME FRELO ET MADAME FERRER

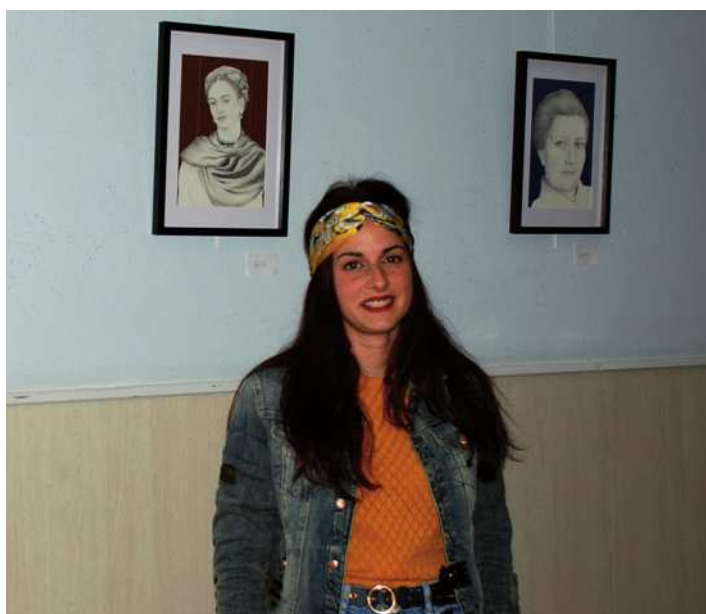
Et oui, cette année l'école des Quatre Vents vient de perdre sa Directrice, Madame Léa FRELO, qui a souhaité aller exercer en Italie. De nombreuses années de bonheur pour nos enfants durant 9 ans.

C'est Madame Christelle SAUVAGE qui a pris le poste de Directrice et nous lui souhaitons un réel épanouissement dans ses nouvelles fonctions, après avoir exercé en tant qu'enseignante dans notre école depuis 2016.



EXPOS

VERNISSAGE DE L'ARTISTE ANAIS (04/05/19)



Anais ABALAIN dit «BIBOO» a fait des études d'arts appliqués pour ensuite intégrer une société Monégasque de peinture décorative. Elle a commencé véritablement à dessiner il y a trois ans, et s'est intéressée à représenter les jeunes filles de son époque, jeunes filles désinvoltes, très

tendance, un peu « bimbo » pour prendre petit à petit conscience des difficultés que rencontrent les jeunes femmes dans nos sociétés, plus particulièrement dans les pays où les droits de la femme sont bafoués. Aussi s'est-elle servi de son art pour mettre en valeur ces difficultés à travers des portraits de femmes engagées telle que Malala, jeune Pakistanaise, qui a reçu le prix Nobel de la paix pour avoir défendu le droit aux jeunes filles d'aller à l'école ; ou comme Frida KAHLO, artiste mexicaine, paralysée, qui a défendu les droits de celles qui sont différentes ; et que dire de Simone WEIL ardente défenderesse des droits de la femme au Parlement.

La technique employée du dessin au crayon tout en subtilité, presque traité avec douceur, apporte cette complémentarité entre la force de caractère de ces femmes et leur féminité ! Tout un symbole ! Sans nul doute qu'Anais Abalain, avec cette belle écriture picturale, a un bel avenir devant elle avec beaucoup d'autres expositions à venir.



VERNISSAGE DES ARTISTES CERUTTI /GIORDANENGO (26/07/19)

Le vendredi 26 Juillet, Mme le Maire, PAULE BECQUAERT, et son conseil municipal ont eu le plaisir d'inaugurer l'exposition des œuvres de Valérie GIORDANENGO et de Marie Josée CERUTTI à la salle de l'Escoulière du village.

Les œuvres des 2 artistes ont conquis un public venu très nombreux qui a pu admirer les aquarelles de Valérie. Cette Médecin biologiste de profession a su conjuguer la rigueur



constructive au côté instinctif de la technique de l'aquarelle qui donne ainsi à son travail cette sensation d'équilibre et de souplesse.

Les Acryliques de Marie Josée nous emmènent dans un monde imaginaire. L'artiste se laisse volontiers guider par son ressenti et ses émotions pour exprimer son fort intérieur d'une façon instinctive. Ses œuvres, à mi-chemin entre la figuration et l'abstraction, nous permettent à notre tour de nous évader vers d'autres horizons faits d'harmonie, de calme et de sérénité.



VERNISSAGE MARC BALISSAT (20/09/2019)

UNE MAGNIFIQUE EXPOSITION A LA ROQUETTE SUR VAR

L'artiste Marc BALISSAT nous présente en effet des huiles de très belle facture, représentant des portraits d'enfants et de femmes mais aussi de paysages de tous les continents.

Passionné par les voyages, il a su en retirer l'essence même, en captant la beauté d'un regard, la luminosité d'un paysage, le sourire d'une enfant, et nous en faire cadeau à travers sa peinture.

PAULE BECQUAERT et ses conseillers, ainsi qu'un public venu nombreux ont eu le privilège de découvrir les œuvres de Marc lors du vernissage.





Nous tenions à rendre hommage au club de chasse de La Roquette sur Var, présidé par Monsieur Stéphane Garnero, et vous faire découvrir un aspect méconnu de l'activité du club qui révèle l'attachement des chasseurs à notre commune, à travers ces photos :

Comme le dit M. Garnero : « Etre chasseur, ce n'est pas uniquement chasser les animaux sauvages de septembre à janvier, mais c'est aussi une passion pour la nature qui se traduit par un engagement tout au long de l'année avec l'entretien des sentiers, la couverture des toitures pour récupérer de l'eau, des actions au service de la nature et de la communauté ».





RECOMPENSE AUX BENEVOLES

Lors de la Cérémonie des Bénévoles Méritants, qui a eu lieu le Vendredi 5 Avril 2019 au Centre Universitaire Méditerranéen, Mme Gabrielle Agostini, a été récompensée. Elle est entourée de son mari, Robert Agostini, Adjoint, René Patuano, Adjoint, et de Christain Estrosi, Président de la Métropole Nice Côte d'Azur et Maire de Nice.



01 JUIN : Sortie du club Spiridion Grima dans la ville de Vernante en Italie, célèbre pour ses façades peintes qui représentent des scènes de l'histoire de Pinocchio.



JUIN DU 27/06/ AU 01/07/ : Fête de la ST Pierre

Fête de La Roquette : pas de municipales 2020 pour le maire

Durant quelques jours, les Roquettans ont fêté la Saint-Pierre. Comme de coutume, avec messe célébrée par le père Philippe Catala, procession et bénédiction jusqu'au Portalet, avant un recueillement au monument aux Morts. Le premier magistrat, Paule Becquaert, absente pour des raisons de santé, avait délégué sa 1^{re} adjointe, Nicole Labbe, pour s'adresser à la population. C'est ainsi que celle-ci a annoncé : « Le maire, Paule Becquaert, m'a chargée d'une lourde tâche : celle de vous annoncer qu'elle ne se représentera pas aux prochaines municipales de 2020. Mais sachez qu'elle est fière de l'action accomplie et qu'elle remercie chaleureusement tous les



Bénédiction et recueillement au monument aux Morts.

élus et le personnel communal et tous les bénévoles qui animent la vie du village. Je m'associe à Paule pour tous ces remerciements ». Elle a particulièrement félicité Rémy Baricalla, président du comité des fêtes, et son équipe, qui ont organisé tous les temps forts de la

fête patronale. Elle a brièvement abordé les projets, dont une étude pour l'agrandissement de la cantine à l'école du Pont-Charles-Albert et des travaux pour l'école des Quatre-vents au village avec installation de la climatisation, création d'un local à vélos



Le maire, Paule Becquaert ne sera pas présente aux municipales de 2020. (Photos H. I.)

pour les enfants, et création de couverture de la cour basse et mise en place d'un auvent pour la cour haute de l'école. Enfin, elle a précisé que le bilan du mandat sera distribué avant la fin de l'été à la population.

HENRI ISSAURAT

Diaporama :



03 JUILLET : Kermesse à l'école du hameau de Baus-Roux



Diaporama :

10 JUILLET : Soirée estivale de tango avec « Alma Argentina » au hameau de Baus-Roux



JUILLET DU 06/07 AU 15/07 : Festin du hameau de Baus-Roux



Diaporama :

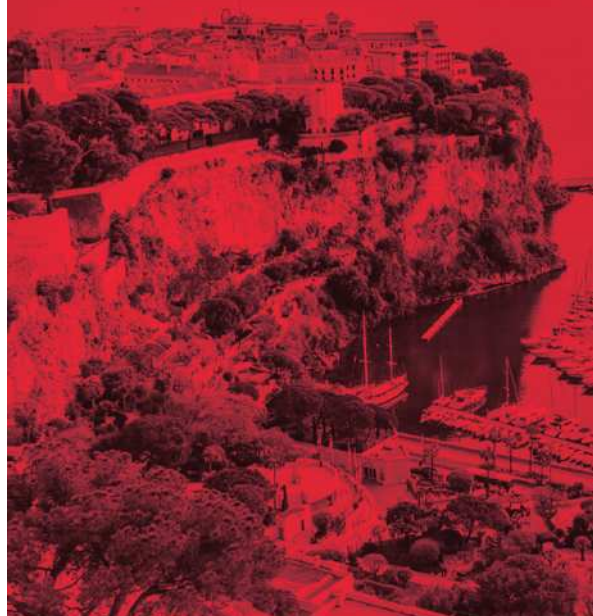
**24 AOUT : Soirée estivale
« YOGAN LE TZIGANE » dans l'église du village**



**Baou-Rock
Festival**



**14 SEPTEMBRE : Sortie des séniors à
Monaco organisée par la Mairie avec
le soutien du Conseil Départemental**



Diaporama :



CALENDRIER FESTIF Fin 2019

OCTOBRE

13 LOTO DU CLUB SPIRIDION GRIMA

NOVEMBRE

03 FETE DE LA CHATAIGNE COMITE DES FETES BAUS-ROUX

24 BEAUJOLAIS COMITE DES FETES BAUS-ROUX

24 FETE DU MOULIN

DECEMBRE

08 REPAS DE FIN D'ANNÉE DU CLUB SPIRIDION GRIMA

14 REPAS DE FIN D'ANNÉE DE LA MAIRIE